

MAIRIE DE TOURNEMIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION : 13 mai 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : 11

PRESENTS : M. RIVIER : maire, M. DESVEAUX, Mme CALVET: adjoints, M. CLOIX, M. ROHI , M. MONTEILLET, Mme HOMMET, Mme CRISTOL, M.HERAN: conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. ROCHETTE, M. GOUTTE (procuration à M.Rivier en début de séance)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CLOIX

DEBUT DE LA SEANCE : 18H30

➤ **Validation du compte rendu du dernier conseil municipal du 8 avril 2019 à l'unanimité des membres présents.**

➤ **Délibération Tarifs chauffage salle des fêtes.**

Suite au changement du monnayeur de la salle des fêtes qui ne fonctionnait plus, il faut revoir les tarifs et fonctionnement du chauffage de la salle des fêtes.

Plusieurs possibilités :

- Forfait : 25 € la soirée et 70 € le weekend mais risque de laisser le chauffage tourner à plein régime.
- Prix à l'unité avec index sur compteur.....
- **Après discussion, le conseil décide d'installer un nouveau monnayeur plus performant.**
...10..... voix pour,0....voix contre,0.....abstention

➤ **Délibération Avenant convention instruction des demandes d'urbanisme.**

Vu la convention d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol entre la commune de Tournemire et la commune de Saint-Affrique, signée le 30 décembre 2016.

A la demande de la commune de Tournemire un avenant à cette convention est proposé.

Cet avenant précise ce qui suit :

Article 2 de la convention rajout de : « Concernant les certificats d'urbanisme de simple information (CUa) la commune de Tournemire assurera elle-même leur instruction. Elle pourra cependant, de manière facultative, en cas de besoin (vacances du poste,...) solliciter le service instructeur pour en assurer l'instruction. »

Article 5 de la convention rajout de : « La commune a pour mission, lors de la phase de demande, instruire les dossiers (certificat d'urbanisme de simple information). Le service instructeur de Saint-Affrique ne pourra en aucun cas ou de quelque manière que ce soit être mis en cause dans le cadre de l'instruction de dossiers qui aura été assurée par la commune de Tournemire. » Ainsi la commune va économiser 56.50€ par CUa.

...10..... voix pour,0....voix contre,0.....abstention d'approuver le projet d'avenant et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

➤ **Délibération subvention Conseil Départemental projet rénovation des appartements et chaufferie bois.**

Dans le cadre du programme en faveur de l'habitat, le Conseil Départemental peut subventionner à hauteur de 30% la réhabilitation de logements locatifs. Le montant des travaux de réhabilitation des appartements de Mazéran s'estiment à 281 000€ (honoraires architecte compris).

Le plan de financement serait donc :

Recettes en €HT	Coût total	%
Etat - DETR	87 184.85 €	31.03 %
Conseil Départemental	84 300 €	30 %
Autofinancement	63 315.15 €	22.97 %
Fond de concours	46 200 €	16 %
Total	281 000 €	100 %

...10..... voix pour,0....voix contre,0.....abstention

➤ Arrêté changement numéro de rue

Monsieur Fougairolles Jacques souhaiterait que l'on supprime le numéro 9 de la Rue du Couvent et que sa propriété soit uniquement numérotée au 11 Rue du Couvent car les deux propriétés sont à son nom et forment une seule propriété.

Cette décision ne nécessitant pas de délibération, un arrêté sera pris par Mr le Maire dans ce sens.

Arrivée de Mr GOUTTE à 19h10

Le conseil n'y voit aucune opposition.

➤ Délibération achat terrain cimetière.

M. le Maire expose au conseil municipal le projet d'agrandissement du cimetière de Tournemire. Ce projet concerne l'achat d'une partie de la parcelle AE 99 (avant bornage) de 1431ca et 183ca appartenant à l'indivision DIOCECAINE FONDATION D'AUTEUIL ET COMITE FRANÇAIS POUR L'UNICEF.

Monsieur le maire précise que le prix de vente de ce terrain a été proposé par le Diocèse de Rodez par courrier du 17 juillet 2018 à 1€le mètre carré et que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune de Tournemire.

Le conseil municipal décide :

- D'accorder l'achat d'une partie du terrain cadastré AE 99 (voir plan de division du géomètre).
- Que le prix d'achat du terrain est donc de 1 614€
- Que tous les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune de Tournemire.
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

...10..... voix pour,0....voix contre,0.....abstention

➤ Délibération signature convention projet Ecole numérique.

Comme déjà évoqué lors du vote du budget, les écoles de St Jean d'Alcas et de Tournemire se sont lancées dans l'appel à projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité ». Cela consisterait à équiper les écoles d'un vidéo projecteur interactif tactile, d'ordinateurs portables, de casques audio, de micro enregistreur... pour un coût global prévisionnel de 4 190€ TTC subvention par l'état à 50% soit 2 095€ Des devis ont été demandés.

L'inspection de l'éducation nationale de St Affrique demande de signer la convention de partenariat de ce projet.

...10..... voix pour,0....voix contre,0.....abstention

QUESTIONS DIVERSES

- Bibliothèque fermée :

En raison d'une trop faible fréquentation, il est décidé de cesser l'animation de la bibliothèque. Il sera proposé une alliance avec la bibliothèque de Roquefort.

- Permanences élections :

Monsieur Rivier Pascal, Président du bureau, Monsieur Desveaux Patrice Assesseur, Mme Hommet Marie-Noëlle Assesseur suppléant et Madame Calvet Martine assurera le secrétariat.

- Coordonnateur communal pour le recensement de la population du 16 janvier 2020 au 15 février 2020 :

La secrétaire de mairie sera coordonnateur communal et un élu suppléant.

Un agent recenseur sera recruté pour le recensement.

- Problème chemin de Bellevue

Suite à des travaux sur le talus SNCF, des risques d'érosion sont redoutés par les riverains.

Monsieur le Maire va se renseigner auprès des parties intéressées. Un courrier des riverains sera adressé en mairie.

- Après réfection du château d'eau, une nouvelle pompe à chlore a été installée.

- Un courrier de demande de subvention exceptionnelle va être envoyé à Monsieur le Sénateur de l'Aveyron, à Monsieur le Député ainsi qu'au Président du Conseil départemental. Afin de participer aux investissements de la commune.

Fin de séance à 20h10